





## **Dispositions relatives à la loi de 6 janvier 1978**

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

1. Toutes réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
2. Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
3. En tout état de cause, les personnes concernées ont le droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.  
Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le maire.

### **Cette demande doit être adressée au**

Centre Communal d'Action Sociale de FREJUS (CCAS)  
LE KIPLING  
305 avenue Aristide BRIAND  
83600 FREJUS

(\*) Document réalisé par la cellule d'appui de la DGAS.